

B3.3 CHANTIER PROPRE

Objectifs

Construire des bâtiments à l'empreinte écologique limitée

Préconisations

Mettre en place des mécanismes de gestion qui permettent d'assurer un chantier propre.

Pourquoi ?

- Un chantier de construction génère tout type de nuisances auprès des ouvriers, des riverains et induit des effets sur l'environnement. L'objectif d'un chantier propre est la limitation de ces nuisances : bruit, pollutions visuelles, de l'air, du sol et des nappes phréatiques, circulations de véhicules et encombrements...
- Le tri des déchets à la source sur le chantier est plus facile à réaliser et évite d'appliquer le traitement le plus coûteux à tous les déchets. En moyenne, 3% du budget total d'un chantier devrait être consacré au poste déchets et une économie de plus de 2% peut être réalisée sur le budget total du chantier grâce à la valorisation par le tri.
- Les déchets de bâtiment font l'objet d'un renforcement de la réglementation en matière d'élimination, qui insiste sur leur valorisation. Depuis le 1er juillet 2002, seuls les déchets ultimes peuvent être stockés en décharges.

Comment ?

Connaître et réduire la production de déchets

- Évaluer au préalable le tonnage et les catégories de déchets produits par le chantier : DI (Déchets Inertes), DIB (Déchets Industriels Banals), DIS (Déchets Industriels Spéciaux), à l'aide par exemple du logiciel «ECO-LIVE».
- Dès la phase de conception du bâtiment, réfléchir au choix des systèmes constructifs (calepinage pour limiter les chutes, préfabrication en atelier, techniques de filière sèche...).
- Privilégier des produits dont les emballages sont réduits et faciles à valoriser ou consigner, comme les palettes par exemple.

Mettre en place une charte «chantier à faibles nuisances»

- La charte définit : la démarche d'information du personnel de chantier et des riverains (ex : visite de chantier, livret d'accueil remis aux compagnons, sous-traitants et fournisseurs), les moyens mis en oeuvre pour organiser le chantier (organisation sur site, propreté, accès et stationnement des véhicules), pour limiter les risques sur la santé du personnel et les pollutions de proximité (eaux de lavage, huiles...). Elle fixe la procédure de gestion des déchets de chantier et le partage des responsabilités dans le contrôle et le suivi de la charte.
- La charte proposée par le maître d'ouvrage doit être signée par toutes les entreprises intervenant sur le chantier. Elle doit par conséquent être incluse dans les pièces écrites du dossier de consultation des entreprises.

Organiser le stockage et le tri des déchets sur le site

- Privilégier la valorisation des déchets à des solutions de type mise en décharge.
- Identifier les filières locales d'élimination et de valorisation des déchets existantes en élargissant la recherche au département si nécessaire.
- Responsabiliser financièrement les entreprises à la gestion et à l'élimination des déchets de chantier. Désigner pour cela une entreprise gestionnaire qui s'assurera de la qualité du tri de façon à limiter le nombre de bennes refusées/déclassées. Le taux de collecte des bordereaux de suivi est de 100% pour les déchets dangereux.

- Prévoir des aires de stockage des matériaux et déchets, aires de circulation et de stationnement des véhicules chargés de l'évacuation des déchets. Réserver notamment un espace au déballage des flux entrants de produits afin de ne pas souiller sur le site les plastiques, cartons, palettes et polystyrène.
- Mettre en place autant de bennes que de types de déchets à évacuer, trier ou recycler en fonction de l'avancement du chantier et des corps d'état en activité (en général on trouve au minimum 5 bennes : une pour les déchets inertes, une pour les déchets recyclables (cartons, plastiques, ...), une pour les déchets dangereux, une pour le bois non traité, une pour la ferraille, auxquelles se rajoutent suivant les projets, un contenant pour les chute de plâtre, un autre pour le polystyrène, On adaptera la taille des bennes et la fréquence de rotation aux surfaces de stockage disponibles et aux quantitatifs estimés par les entreprises.
- Mettre en place une signalétique lisible pour optimiser l'utilisation des bennes.
- Installer des systèmes d'évacuation affectées à chacun des types de déchets : goulottes d'évacuation, grues, bennes, big bag,...

Limiter les pollutions du sol, du sous-sol et de la nappe phréatique

- Éviter tout déversement de produits susceptibles de polluer les sols, les sous-sols et la nappe.
- Utiliser des produits moins toxiques comme les huiles de décoffrage végétales moins polluantes.
- Traiter les eaux de lavage des cuves de béton, en récupérant les matières en suspension (MES) dans un bac de décantation.
- Imperméabiliser les zones de stockage afin de récupérer les eaux de ruissellement.
- Mettre en place une zone de lavage des roues de camions en sortie de chantier.

Limiter les nuisances sonores et visuelles

- Planifier les tâches pour minimiser les impacts sur le voisinage (horaires, durée), réduire la rotation des camions et organiser les plages horaires de livraison.
- Employer des engins et matériels conformes à la réglementation sur les émissions sonores et utiliser des protections auditives.
- Remplacer les engins et matériels pneumatiques par les équivalents électriques permettant de supprimer le compresseur à moteur thermique, source de bruit continu.
- Nettoyer quotidiennement le chantier et ses abords et en considérant aussi que l'état de propreté du chantier a une influence directe sur la qualité du produit fini.
- Installer des palissades entretenues et une protection autour de l'aire de stockage des déchets en prévoyant des ouvertures d'observation à destination du public.
- Informer les riverains sur les nuisances occasionnées par le chantier et leur durée, et instaurer un dialogue en mettant en place des dispositifs comme des boîtes aux lettres permettant d'échanger et de fournir des réponses aux éventuelles plaintes.

Limiter les consommations de ressources

- Mettre en place un suivi mensuel des consommations d'eau et d'énergie avec mesures correctives.
- Rappeler régulièrement aux entreprises les objectifs fixés par le maître d'ouvrage en matière de chantier vert afin de limiter les écarts qui ne manqueront pas d'apparaître malgré toutes les précautions prises.

Le saviez-vous ?

- Le ratio de production de déchets de chantiers de bâtiment est évalué à 540 kg/hab/an contre 370 kg/hab/an pour les déchets ménagers, en France.
- Les coûts HT liés à la collecte par tonne sont environ de : 10 à 12 euros pour les DI, 50 euros pour les DIB valorisables, 120 euros pour les DIB non valorisables et 150 à 230 euros pour les DIS.

- La responsabilité concernant l'élimination des déchets est partagée entre le maître d'ouvrage et les entreprises.

Aller plus loin...

- Site de la FFB dédié à la gestion des déchets (possibilité de connaître pour un chantier, l'ensemble des sites de récupération et de traitement des déchets) : www.dechets-chantier.ffbatiment.fr
 -
 - Chantiers respectueux de l'environnement (source I-MAGE - Institut de Management et de Gestion de l'Environnement) : www.chantiervert.fr
 -
 - Guide « *Prise en compte de l'environnement et de sa réglementation dans les chantiers de bâtiment* » (DGUHC) téléchargeable sur le site du CERTU : www.certu.fr
 - Centre de Ressources d'EnviroBAT-méditerranée, de Ville et Aménagement Durable (VAD) et des autres associations partenaires en France concernant la qualité environnementale des bâtiments et des aménagements : www.envirobat-med.net
 - ADEME: www2.ademe.fr
 - Guide de bonnes pratiques des Déchets de GIRAUD, Programme LIFE Environnement, Commission Européenne : www.giraudbtp.com/menugiraud.htm
 - Qualité environnementale des bâtiments. Manuel à l'usage de la maîtrise d'ouvrage et des acteurs du bâtiment, ADEME.
 - Référentiel technique de certification. Bâtiments tertiaires-Démarche HQE-Bureau-Enseignement, CSTB.
-